

<b>Zeitschrift:</b>	L'Architecture suisse : revue bi-mensuelle d'architecture, d'art, d'art appliqué et de construction
<b>Herausgeber:</b>	Fédération des architectes suisses
<b>Band:</b>	2 (1913)
<b>Heft:</b>	17
<b>Rubrik:</b>	Chronique Suisse

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 22.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

qu'on apporte à discuter le plan de la maison. Il faut prévoir en premier lieu une pelouse qui puisse être utilisée en toutes circonstances, où les enfants aient la place de prendre leurs ébats, où les invités puissent se réunir, comme en une vaste salle de fêtes. Il va sans dire — mais on l'oublie trop souvent — que cette pelouse doit se trouver dans le prolongement des pièces de réception, dont elle est pour ainsi dire le complément. Il faut prévoir aussi un emplacement de jeux pour la jeunesse, un jardin pour les légumes et pour les fleurs. En séparant ces différents parterres au moyen de haies taillées ou d'allées en berceau, on peut varier à l'infini les façons de diviser et d'aménager le terrain et créer des perspectives charmantes. Lorsque la place n'est pas trop étroitement mesurée, on peut installer une pièce d'eau avec les annexes nécessaires pour la cure d'air et de soleil. Si le terrain présente des différences de niveau, on peut en profiter pour aménager des escaliers ou des rampes qui font paraître l'espace plus grand qu'il n'est en réalité et qui créent d'agréables jeux d'ombres et de lumière. Les ressources que l'on peut tirer des allées et des charmilles ombragées sont également innombrables. Quoi de plus joli qu'une prairie découverte et ensoleillée, entourée d'une épaisse rangée de tilleuls ou d'ormeaux, taillés en forme d'arcades ouvertes du côté du pré! Quel parti ne peut-on pas tirer des meubles et des pavillons de jardin pour encadrer les pelouses et pour créer de jolis effets d'ensemble!

Nous avons parlé jusqu'à présent du rôle de la forme dans le jardin traité d'une façon architecturale. Il convient d'accorder une égale importance à la couleur, qui est souvent bien négligé de nos jours. Les parterres de fleurs devraient être traités d'une façon bien différente de celle à laquelle nous sommes accoutumés. On recherche avant tout les plantes remarquables, les fleurs qui se distinguent par leurs formes bizarres ou leurs couleurs re-

cherchées. On croit bien faire en cultivant avec un soin raffiné des phénomènes que l'on achète à grand prix. Et pourtant les résultats de ces efforts sont déplorables. Il suffit de parcourir une fois le catalogue d'un fleuriste pour s'en rendre compte. Dans l'art des jardins on méconnaît encore ce principe élémentaire qui est admis depuis longtemps dans bien d'autres domaines et qui tend à rechercher la beauté dans les partis simples et naturels. Pourquoi ignorer les effets charmants que l'on peut obtenir en disposant les fleurs d'après leurs formes et leurs couleurs, en les traitant d'une manière architecturale. Pourquoi ne pas utiliser les fleurs sauvages, même les plus simples avec lesquelles on peut créer des harmonies de couleurs plus fortes et plus vibrantes qu'avec les coûteux produits des serres. Il ne faut pas se contenter de dire que les fleurs sont toujours belles et qu'il importe peu de les disposer avec ordre et de les accorder entre elles. Les fleurs sont des éléments décoratifs qu'il faut savoir utiliser avec art, et dont il faut tirer tout le parti possible pour créer des ensembles harmonieux, des véritables œuvres de beauté.

Le jardin traité de façon architecturale qui, soit dit en passant, conserve tout son charme en hiver, mérite de gagner les sympathies toujours plus grandes des spécialistes et des amateurs; il peut être le thème de variations nouvelles toujours charmantes. A la mode actuelle qui recherche les plantes absurdes et bizarres, qui ajoute chaque jour une nouvelle variété de roses aux milliers de sortes qui existent déjà, il faudrait opposer le souci de créer des jardins aménagés avec goût et un véritable sens de l'art, de remplacer les parterres où sont amassés pêle-mêle les numéros sensationnels des catalogues de fleuristes par des jardins qui réjouissent le cœur et les yeux de ceux qui y vivent et qui soient en même temps la partie la plus utile de la demeure.

## CHRONIQUE SUISSE

### Bâle. Musée d'art.

On vient d'ouvrir un concours parmi les architectes établis en Suisse et les architectes suisses établis à l'étranger en vue d'obtenir des projets pour un nouveau musée d'art à construire dans le parc de la Schützenmatte à Bâle. La somme affectée aux prix s'élève à fr. 12,000. Le dernier délai pour la livraison des projets est fixé au 31 janvier 1914.

### Bellinzona. Sanatorium cantonal pour tuberculeux.

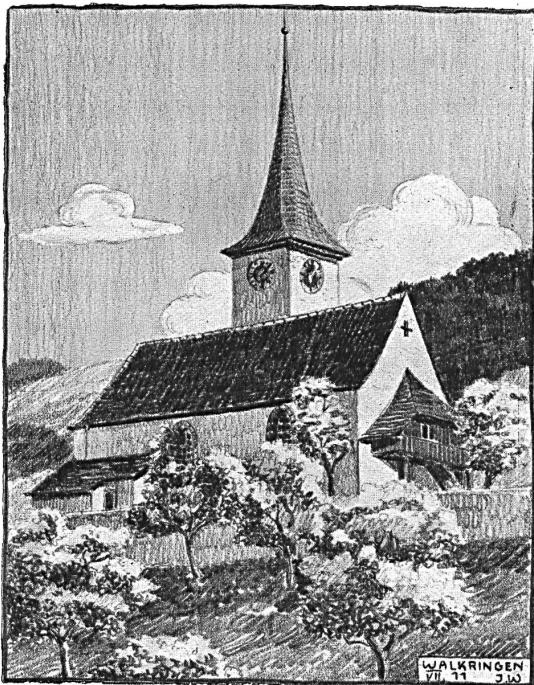
Un correspondant du « Corriere del Ticino » lance et discute le projet de construire un sanatorium cantonal pour tuberculeux. L'auteur conclut que la création d'une insti-

tution semblable est absolument nécessaire et qu'elle rendra les plus grands services aux malades indigents du Tessin. Il émet le vœu que sa proposition soit agréée par le Grand Conseil et le Conseil d'Etat et qu'elle puisse être réalisée pour le grand bien de ses concitoyens.

### Lausanne. Tribunal fédéral.

Le jury chargé d'examiner les projets destinés à la construction du nouveau Tribunal fédéral, a décerné les récompenses suivantes:

- |   |
|---|
| 1 <sup>er</sup> prix, fr. 5000 : MM. Prince & Béguin, architectes à Neuchâtel.      |
| 2 <sup>e</sup> » fr. 4000 : MM. Bridler & Vöelki, architectes à Winterthour.        |
| 3 <sup>e</sup> » fr. 3500 : MM. Olivet & Alexandre Camoletti, architectes à Genève. |
| 4 <sup>e</sup> » fr. 2500 : M. Jean Grob, architecte à Zurich.                      |
| 5 <sup>e</sup> » fr. 1000 : M. Austermeyer, architecte à Lausanne.                  |



Eglise de Walkringen

Dessin de J. Wipf,  
architecte, Thoune

## **L**ausanne. Eglise et presbytère catholique.

Le jury chargé d'examiner les projets de ce concours a décerné les récompenses suivantes :

- 1<sup>er</sup> prix, fr. 2500. Devise: « Pie X ». M. Willy Meyer, de Bâle, assistant à l'Ecole polytechnique de Dresde.
- 2<sup>e</sup> » fr. 1700. Devise: « Hoc Signo ». MM. F. Gilliard & S. H. Bischoff, architectes à Lausanne.
- 3<sup>e</sup> » fr. 1450. Devise: « Alpha-Oméga ». M. Ch. A. Wulfli, architecte à Paris.
- 4<sup>e</sup> » fr. 1350. Devise: « Pax ». M. Albert Rimli, architecte à Frauenfeld.

Mention honorable au projet: « Angelus I. »

## **L**ucerne. Bâtiment d'administration.

Le conseil municipal de Lucerne ouvre parmi les architectes suisses ou établis en Suisse un concours d'idées en vue d'obtenir des projets pour un bâtiment d'administration à construire sur l'emplacement de l'ancien hôpital bourgeois.

Les projets doivent être livrés le 20 décembre 1913 au plus tard à la direction des travaux de la ville de Lucerne.

Le jury, chargé d'examiner les projets, est composé de MM. O. Schwyder, directeur des travaux à Lucerne; Dr G. Gull, professeur à Zurich; W. Joss, architecte à Berne; M. Müller, architecte de la ville de St-Gall; H. Reese, ancien conseiller d'Etat, à Bâle.

Le jury aura à sa disposition une somme de fr. 20,000 pour récompenser les meilleurs travaux et pour acheter éventuellement ceux qui présenteraient des idées intéressantes. Toute liberté est laissée au jury pour répartir cette somme.

Selon les circonstances, le bâtiment doit pouvoir être construit en deux ou plusieurs étages. Dans l'aile qui sera construite en premier lieu et dans les bâtiments sur cour, doivent trouver place les services suivants: a) gaz; b) électricité, avec locaux au sous-sol, au rez-de-chaussée, au premier étage, et dans les bâtiments sur cour c) direction des travaux publics; d) direction des bâtiments (ateliers au rez-de-chaussée, magasins pour théâtre sur cour); e) la caisse hypothécaire; f) bureau de travail; g) logement de concierge.

## **M**eyriez (Fribourg). Restauration de l'église.

La restauration de l'église de Meyriez, un des plus anciens sanctuaires du canton de Fribourg, se poursuit sous la direction de M. Broillet, architecte. On a découvert à cette occasion que certaines parties du bâtiment, l'abside et les murs latéraux de la nef, datent de l'époque carolingienne. L'ancien chœur roman, qui fut détruit par l'incendie lors de la bataille de Morat, a été remplacé au commencement du XVI<sup>e</sup> siècle par le chœur actuel, qui est éclairé par trois fenêtres gothiques.

## **N**idau (Berne). Tour penchée.

La paroisse de Nidau a décidé de procéder à une restauration complète de l'église et de sa tour. Le devis des travaux à effectuer s'élève à fr. 35,000. Le pignon de la tour devra être démolie et entièrement remis à neuf. Il faudra ensuite — et ce ne sera pas une œuvre facile — renforcer et consolider la tour. Les travaux sont déjà commencés; ils doivent être achevés au courant de l'automne. Ils sont exécutés par deux entrepreneurs de la localité.

## **S**aignelégier. Eglise catholique.

Le jury a rendu son verdict au commencement de septembre et a décerné les récompenses suivantes : 1<sup>er</sup> prix, fr. 1400: MM. Bosset & Buèche, architectes à St-Imier.

- 2<sup>e</sup> » fr. 900: M. J. Kaufmann, architecte à Zurich.
- 3<sup>e</sup> » fr. 700: M. Ceppi, architecte à Delémont.
- 4<sup>e</sup> » ex æquo, fr. 500: MM. Peter, architecte à Zurich, et Koenitzer & Schmitt, architectes à Delémont.

Le jury était composé de MM. les architectes F. Broillet de Fribourg, Balthasar de Lucerne, Rimli de Frauenfeld, M. Bussy, entrepreneur au Noirmont, et M. le curé de la Chaux-de-Fonds. Les projets ont été exposés du 7 au 14 septembre dans l'ancienne salle de l'école ménagère, à St-Imier.

## **S**chaffhouse. Four crématoire.

La construction d'un crématoire à Schaffhouse est maintenant assurée, car la société de crémation a versé à la ville dans ce but un premier subside de 10,000 francs. Ladite société s'est en outre engagée à verser un deuxième subside de même importance. On travaille déjà au nouveau cimetière, dans la forêt; les fondations des divers bâtiments, y compris celles du crématoire, sont déjà creusées.

## **S**ion. Concours pour bâtiment d'école.

Le conseil communal de Sion ouvre un concours entre architectes suisses ou domiciliés en Suisse pour l'élaboration des plans d'un bâtiment d'école de filles.

Le programme détaillé du concours est à la disposition des concurrents au bureau communal, à Sion, moyennant une somme de fr. 2. Une somme de fr. 4000 est mise à la disposition du jury pour être répartie en primes.

Le délai pour le concours expire le 1<sup>er</sup> novembre 1913.

## **S**oleure. Construction d'une Maison communale.

L'assemblée communale a décidé de construire une nouvelle Maison communale. On a déjà constitué un fonds de fr. 400,000 pris sur l'emprunt de 4 millions de 1909. Le conseil communal a voté un crédit fr. 15,000 pour les travaux préparatoires. Le choix de l'emplacement, les plans et les devis seront soumis à l'assemblée communale dès que le rapport aura été présenté.

## **W**interthour. Agrandissement de l'hôpital.

Les constructions suivantes ont été prévues dans le projet d'agrandissement de l'hôpital: Surélévation du pavillon d'isolement et du bâtiment pour diphthériques; construction d'une maternité; agrandissement de la cuisine et de la buanderie. Pour l'ameublement et l'installation des machines, le Conseil d'Etat demande, dans son rapport au Grand Conseil, un crédit de fr. 602,800.